

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 04 septembre 2025

Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – Mme Corinne Manson – M. Daniel Mirza – M. Pierre Mouzet – Mme Olivia Robin-Sabard – Mme Véronique Tellier-Cayrol

Excusés : – M. Kévin Parthenay – M. Alexandre Deroche – M. Patrice Mélé – Mme Marie Dugué

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Juliette Brunie – M. Mathieu Bonnefond – Mme Bénédicte Florin – Mme Marie-Laure Gély – M. Franck Juredieu – Mme Anne Jeannot – M. Audric Vitiello

Excusés : M. Eric Fina – M. Martin Oudin – Mme Marion Lacroix

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller – Mme Patricia Saget

Excusés : /

Élus étudiants :

Présents : M. Paul Chevallier – M. Alexandre Paitre – Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – M. Evan Colak – Mme Feten Mani – Mme Mila Bougeois – M. Noa Lehaie

Excusés : M. Abdou Hadi Bio Singou – M. Juliusz Kowalkowski – Mme Amina Haris – M. Tristan Roger – Mme Océane Avril – M. Léo BOURTI – Mme Sélène Toury – – Mme Candice Priccaz

Personnalités extérieures :

Présents : M. Louis Bodet – M. Thierry Chailloux – Mme Maud Courault – M. Alexandre Hardy – M. Alain Homps

Excusés : Mme Catherine de Colbert – Mme Isabelle Soirat – Mme Barbara Darnet-Malaquin – Mme Valérie Jabot – Mme Audrey Rousselet

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Fanny Bobleter – Mme Catherine Bros – M. Benjamin Lavergne – Mme Charlotte Leforestier – M. Pierre Mouzet – M. Roman Stadnicki

Excusés : M. Frédéric Danos – M. Gervasio Semedo

17h00 : Conseil plénier

Pour introduire la séance, Mme la Doyenne souhaite une excellente année universitaire à l'ensemble des membres présents, en rappelant qu'une nouvelle année universitaire rime avec continuité et renouveau. Renouveau avec l'accueil de nouveaux étudiants, de nouveaux personnels enseignants et administratifs, ainsi que l'ouverture de nouvelles années d'études, notamment pour cette année, la L2 Droit Science politique et le M2 Droit privé fondamental. Elle remercie également les membres extérieurs de leur présence au Conseil de Faculté.

Mme la Doyenne annonce ensuite les procurations et absences signalées :

- M. Mélé a donné procuration à M. Mathieu Bonnefond
 - M. Parthenay a donné procuration à M. Audric Vitiello
 - M. Deroche et Mme Soirat ont donné procuration à Mme la Doyenne
 - Mme Dugué a donné procuration à Mme Gély
 - Mme Lacroix a donné procuration à M. Mirza
- Mme de Colbert et Eric Fina ont signalé leurs absences.

1. Approbation du PV de la séance du 22/05/2025 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 22 mai dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 22/05/2025 est adopté à l'unanimité.**

2. Informations générales

○ **Premier tour sur la rentrée**

- *Effectifs au 3 septembre 2025*
Licences Tours : 2 830 étudiants
Licences Blois : 204 étudiants
Masters : 611 étudiants

- Chiffres Licence 1 :
Droit : 705
Economie : 180
Las 1 Economie : 62
Géographie : 100
DFDA : 11
Droit-Langues : 260
Droit et Science Politique : 62

Après analyse des chiffres, on peut constater qu'il n'y a pas de fluctuation particulière par rapport à l'an dernier hormis en L2 Droit.

On comptabilise 845 étudiants en L2 Droit comprenant les L2 Droit, L2 Droit-Langues et L2 Droit et Science Politique (55 étudiants), soit une augmentation de 155 étudiants par rapport à l'année 2024-2025.

Cette augmentation des effectifs s'explique notamment par le nombre important de redoublements en L2 Droit.

Ces effectifs engendrent une problématique en termes d'organisation, particulièrement au niveau des groupes de Td qui sont très importants. Une réflexion est en cours afin de pouvoir résoudre cette difficulté afin que les étudiants puissent étudier dans les meilleures conditions.

Mme Gély prend la parole pour indiquer la bonne prise en compte de ces effectifs particulièrement élevés et se veut rassurante, confirmant que tout sera mis en œuvre pour faire au mieux avec les contraintes de la faculté.

Une réflexion est en cours pour éventuellement alléger des groupes de TD de la L1 droit afin de pouvoir les imputer en L2 droit.

Un membre du collège des étudiants prend la parole pour connaître la raison de l'augmentation des effectifs en L2.

Mme Gély indique que cela est dû à plusieurs facteurs, notamment à l'application de la double moyenne. La double moyenne a été déterminante dans l'obtention des résultats. Beaucoup d'étudiants n'ont pas rempli les deux conditions nécessaires à l'obtention de leur année et principalement l'obtention de la moyenne aux modules fondamentaux.

Cela démontre également que la deuxième année de droit est difficile.

M. Lavergne prend la parole et indique que les effectifs élevés de la L2 s'expliquent par le sur-redoublement de la L2 et le sur-passage de la L1 droit. Selon lui, la double moyenne a eu un effet positif sur les étudiants de L1 Droit qui ont été informés dès le début de l'année des nouvelles modalités d'obtention de la licence. A l'inverse, les redoublants de L2 droit ont connu l'ancienne offre de formation puis la nouvelle, et n'ont peut-être pas pris assez en compte l'importance des nouvelles conditions d'obtention de l'année.

Mme la Doyenne indique que M. Blin, assesseur à la pédagogie, a pu faire des statistiques sur les incidences de cette double moyenne sur les taux de réussite suite à cette nouvelle offre de formation. Hormis en L2 Droit, les taux de réussite en année supérieure restent similaires aux années précédentes. Pas de fluctuations particulières dans les autres filières ainsi que dans les autres années de Droit.

- **Désignation des nouveaux représentants au collège des personnalités extérieures du Conseil de faculté : pour le Conseil départemental et pour Tours Métropole**

Mme la Doyenne indique que les collectivités territoriales ont procédé à la désignation de leurs représentants qui sont les suivants :

- M. Chailloux représente la Métropole
- Mme Jabot représente le Conseil départemental d'Indre et Loire (renouvellement)
- Mme Soirat représente Blois Agglopolys (renouvellement)

3. Election à la direction de l'IEJ (vote)

Mme la Doyenne rappelle que l'IEJ est l'Institut d'études judiciaires qui prépare aux examens et concours et que conformément aux statuts, la direction de l'IEJ fait l'objet d'une élection.

Les statuts prévoient un scrutin à bulletin secret.

C'est également l'occasion de rappeler que les épreuves du CRFPA - l'examen d'entrée à l'école d'avocats - ont eu lieu cette semaine à la faculté de droit.

Pour cette direction, une seule candidature a été déposée, celle de Mme Véronique Tellier-Cayrol, directrice sortante de l'IEJ, et par ailleurs élue au Conseil de faculté.

Mme Tellier-Cayrol prend la parole pour rappeler qu'elle est directrice de l'IEJ depuis 2019 et que l'examen du CRFPA a accueilli 95 candidats cette année. Elle fait savoir que 8 candidats tourangeaux sont admissibles au concours de l'ENM (Ecole Nationale de la Magistrature).

A l'issue du vote, Mme Tellier-Cayrol obtient 34 voix, aucun bulletin blanc ou nul.

Mme Tellier-Cayrol est élue à l'unanimité.

4. Modification de maquettes et M3C

Il s'agit de modifications mineures, essentiellement des modifications de M3C sur les nouvelles maquettes.

M. Blin en tant qu'assesseur à la pédagogie en licence prend la parole pour exposer les modifications maquettes pour les Licences.

- *Pour la licence Droit-Langues*

Ces modifications ont déjà été approuvées par le conseil de faculté de Lettres et Langues au mois de juin et passées en CFVU mais se doivent d'être rectifiées en conseil de faculté DESS. Il s'agit de modifications diverses concernant les enseignements de langues (changements d'intitulés, suppression d'une option de langues, déplacement d'un cours d'un module à un autre, ajout d'un cours, modification des MCC)

- *Pour la licence de Droit*

Modification de M3C dans le parcours Droit public. Madame Touret qui enseigne la matière de Droit de la Décentralisation a souhaité que l'examen initialement écrit passe à un oral.

Les modifications de maquettes en licence sont adoptées.

Mme Arhab-Girardin en tant qu'assesseur à la pédagogie en master prend la parole pour exposer les modifications de maquettes pour les Masters.

- *Pour les Master 1 affaires européennes et Master 1 Franco-allemand*

Modification de M3C du cours de droit international privé d'un oral à un écrit d'1h pour toutes les sessions

Ce changement est demandé car au vu du nombre d'étudiants cette année, il a été très difficile de faire passer des oraux. Il y a eu 180 étudiants, ce qui représentait une semaine d'oraux.

- *Pour les Masters 1 et 2 Droit privé fondamental*

- Modification de l'intitulé du module M8.4 : Mémoires devient **Pratiques juridiques**
- Modification de l'intitulé Elément pédagogique 8.4 de Stage et mémoire de stage ou Mémoire de recherche devient **Stage et mémoire de stage ou Pratiques juridiques**
- Rajout d'intitulé de EP9.3.4 : **Méthodologie de la recherche** en droit (2H cours mutualisé avec deux autres parcours)

- Pour le Master 2 Géographie, parcours Recherche
 - Ajout : **EP 10.5.2 Stage de recherche volontaire**

Les modifications de maquettes en master sont adoptées.

5. Neutralisation du CERCIP Transition Ecologique en L2 géographie

Mme la Doyenne rappelle que le CERCIP TES (Transition Ecologique et Sociale) a été mis en place dans la dernière offre de formation pour toutes les L2, toutes filières confondues de l'Université.

La dispense de ce CERCIP a déjà été demandée par le département de géographie, pour les étudiants de L2 géographie puisqu'ils ont déjà des enseignements sur la transition écologique dans leur cursus.

Proposition rejetée par l'équipe précédente.

Après une année d'expérimentation, il a été constaté un taux de présence faible à ces enseignements et des résultats très élevés (moyenne de 19/20).

M. Blin prend la parole en tant que Responsable de la licence de géographie pour donner quelques précisions : le CERCIP constitué de 20h (10h en présentiel et 10 en distanciel) a pour objet de sensibiliser les étudiants à la transition écologique.

Tous les thèmes de ce CERCIP sont déjà abordés dans le cursus de la Licence géographie via les modules de la licence Géographie et sur les trois années d'étude.

De plus, la transition écologique est abordée également de manière transversale dans d'autres cours.

Les étudiants sont donc formés à la transition écologique tout au long de leur cursus. C'est pourquoi le département de géographie demande la neutralisation de ce CERCIP. Ce dernier ne leur apporte aucune valeur ajoutée. Cette requête se justifie également pour que les étudiants puissent bénéficier de plus de temps pour travailler.

Roman Stadnicki prend la parole en qualité de directeur du département de géographie. Il rappelle les amphithéâtres désertés de ce CERCIP (9 étudiants contre 65 affichés au départ), l'examen sous forme de quiz en ligne.

Il rappelle que l'enseignement de géographie est trop sérieux pour être abordé de cette manière via le CERCIP par des enseignants qui ont une sensibilité mais pas de formation officielle en géographie.

Roman Stadnicki indique par ailleurs que les enseignants de géographie sont confrontés aux réclamations des étudiants relatives à ce CERCIP et auxquelles il se doivent de répondre.

Il souligne enfin le coût de ce CERCIP puisque 6 enseignants ont été recrutés et rémunérés pour assurer ces enseignements.

Un membre du collège des étudiants prend la parole et souligne que cela serait intéressant que les autres filières puissent être sensibilisées à l'environnement.

Une étudiante souligne que la démarche de sensibilisation doit être volontaire et non imposée pour être réceptif.

M. Mouzet prend la parole et souligne que le fond du problème du CERCIP est l'évaluation. Certains étudiants ne viennent que pour l'évaluation afin d'obtenir une note et ne pas être pénalisé. Selon lui, une réflexion sur l'évaluation des CERCIP est à envisager.

M. Vitiello demande que les modalités d'évaluation des CERCIP soient revues soit dans le fond, soit dans la forme. Madame La doyenne répond que le projet de l'équipe présidentielle est de revoir le problème de l'absentéisme au CERCIP.

Un membre du collège prend la parole afin de savoir si cela est un choix d'avoir le CERCIP en L2 car il souligne que la L2 est une année compliquée et que 20h de cours supplémentaires est une difficulté supplémentaire à cette année universitaire. Il se demande s'il ne serait pas envisageable de changer l'année d'enseignement du CERCIP.

La neutralisation du CERCIP est adoptée et sera portée en CFVU.

6. Ouverture des candidatures internationales (vote)

Eric Blin prend la parole en énonçant les formations actuellement fermées qui sont les suivantes :

- Economie : L1, L2 et L3 fermées
- Géographie : L1, L2 fermées. Seule la L3 Géographie est ouverte
- Droit : L1, L2 fermées. L3 droit privé fermée. Jusqu'alors la L3 Droit public était ouverte, la demande est de fermer l'ouverture des candidatures internationales pour cette formation.

Pour argumenter cette demande, il indique que l'année dernière, 82 dossiers ont été reçus. Après étude de ces derniers, il a été constaté que ces dossiers étaient mauvais (projet incohérent, niveau insuffisant).

Cela demande énormément de travail à la commission pédagogique pour rien.

L'argument est aussi de ne pas faire miroiter aux étudiants étrangers la possible acceptation en Master suite à la L3, la sélection Master étant très sévère.

Mme Arhab-Girardin prend la parole pour les parcours Masters. Il est demandé de fermer les candidatures à l'international pour le Master Droit de l'entreprise, pour les mêmes raisons évoquées que M. Blin. Beaucoup de travail en amont pour l'étude de dossiers dont le niveau est insuffisant. Les Masters droit public, droit du patrimoine, droit européen, droit de l'environnement et bio tech et droit, restent ouverts aux candidatures internationales.

Il est arrivé que des candidats étrangers soient retenus mais l'expérience a démontré qu'ils n'ont pas réussi dans leur cursus. M. Lavergne indique aussi qu'il est arrivé qu'un ou une candidate dont le dossier était excellent soit accepté dans la formation et qu'il ne vienne finalement pas.

M. Mouzet prend la parole en exposant son point de vue quant à l'intégration des candidats étrangers dans les formations de la faculté de Droit. Selon lui, la solution pour avoir des candidats étrangers qui réussiraient dans leur cursus serait de les accueillir dès la L1, ce qui soulève la question de l'étude des dossiers en L1. Le problème est l'inaccessibilité en L1 de Droit.

M. Lavergne explique que les raisons qui ont poussé à la fermeture des candidatures en L1 droit sont les mêmes qu'en Master c'est-à-dire un nombre très élevé de dossiers à étudier, des dossiers s'avérant pour la majorité mauvais, ce qui engendrait énormément de travail pour les commissions pédagogiques.

La fermeture des formations aux candidatures à l'international en Licence et Master citées est adoptée et sera portée en CFVU.

7. Partenariat entre l'Université de Tours et de l'Université de Pernambuco (Brésil)

Mme Bros prend la parole pour expliquer ce en quoi consiste le partenariat.

Il s'agit principalement d'un accord passé entre les deux Universités qui garantit une coopération scientifique, en Science politique et relations internationales, car beaucoup de travaux ont été engagés et cela va permettre de répondre à des appels d'offre.

C'est une coopération scientifique avec un degré d'engagement minimal puisqu'il n'y a pas de fonds engagés, il s'agit d'un accord de principe, pour maximiser les chances de répondre à des appels à projet.

Des échanges d'étudiants sont prévus mais de manière assez lâche, au cas par cas. Des mobilités sont prévues également pour les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs entre les deux Universités.

Le partenariat est adopté et sera porté en CFVU.

8. Vote électronique

L'avis du conseil de faculté est demandé sur la mise en place du vote électronique pour pouvoir procéder à un renouvellement partiel du collège des étudiants, afin de faciliter le processus à la réélection.

Le scrutin est prévu pour fin novembre.

Le conseil vote en faveur du vote électronique pour le renouvellement partiel du collège des étudiants.

9. Questions diverses

- M. Stadnicki intervient pour évoquer la question de l'intelligence artificielle en citant la charte de l'établissement qui considère que le recours aux outils de l'IA est une fraude. Sa question est la suivante : de quels outils dispose-t-on pour détecter la fraude sur les devoirs des étudiants ?
Mme la doyenne répond qu'en effet l'utilisation de l'IA pour l'élaboration d'un mémoire est une fraude et qu'il convient de sensibiliser les étudiants sur ce point. Elle rappelle qu'il y a eu un cas de fraude pour un mémoire en Master qui a été détecté. L'Université à ce jour n'a pas communiqué d'informations sur les outils à disposition.
Mme Arhab-Girardin répond que plus d'informations devraient être communiquées à la prochaine CFVU.
Un des étudiants intervient en indiquant que les étudiants n'ont pas forcément été sensibilisés au fait que l'utilisation de l'IA est une fraude. Il indique également que l'IA est une aide précieuse pour la rédaction. L'information doit être transmise aux étudiants qui n'ont pas forcément conscience qu'utiliser l'IA est une fraude et qu'ils pourraient donc être pénalisés si la fraude est détectée sur leurs devoirs.
Une étudiante intervient en citant les orientations nationales du Ministère car il est prévu d'apprendre aux élèves à utiliser l'IA. Elle pense donc qu'il y a ici une contradiction.
M. Mouzet prend la parole pour préciser qu'il y a 2 points à distinguer quant à l'IA : l'utilisation en tant qu'outil d'apprentissage, d'aide et l'utilisation frauduleuse en tant qu'appropriation d'un travail d'autrui comme travail personnel.
Mme la Doyenne indique que l'utilisation de l'IA entraîne des modifications des modalités d'évaluation des enseignements. Etant donné qu'il est difficile de détecter si l'IA a été utilisée ou non pour les devoirs maison, les évaluations sur table vont être privilégiées afin de pouvoir évaluer le travail personnel des étudiants.
- Une question est posée quant aux travaux du parking étudiants. Quand est prévue la fin des travaux à l'EPU ? Mme Bobleter répond que les travaux devraient déjà être terminés et qu'une date de fin est attendue.
La problématique du stationnement des étudiants est abordée, il s'agit d'une difficulté constante mais pour laquelle à ce jour il n'y pas de solution.
La tendance est à la diminution des places de parking.
Mme Jeannot souligne la dangerosité de l'accès au parking du personnel due aux travaux de Polytech.
M. Chailloux intervient en indiquant que la solution première est l'utilisation des transports en commun. La solution à creuser serait de réserver le parking étudiant actuel aux étudiants de la faculté de droit puisqu'actuellement, des personnes extérieures l'utilisent. La solution d'une barrière à badge a été proposée mais cela entraînerait un blocage de circulation du tramway.
- M. Chailloux aborde ensuite le sujet du restaurant universitaire en précisant que ce dernier n'est pas réservé aux étudiants de l'Université mais est ouvert à tous les étudiants.
Un travail est fait par le Crous pour proposer des repas à emporter (repas chauds ou à réchauffer) pour absorber le flux des étudiants supplémentaires sur le site. Cette offre pourra être faite en octobre, c'est une offre expérimentale tout d'abord.
Mme Florin soulève la question des emballages des repas à emporter.
Mme Gély aborde la question de la plage horaire du restaurant universitaire, Mme Courault rappelle que la plage horaire a été élargie de 11h20 à 13h30 et qu'il y a des étudiants qui viennent se restaurer dès 11h20. Mais que la plage horaire ne pourra être plus élargie à 11h par exemple s'il y a peu d'étudiants qui viennent. C'est un travail collectif à mener afin que des solutions soient trouvées.
- La question des salles fermées est abordée par Mme Florin pour que les étudiants puissent déjeuner à l'intérieur. Désormais, les salles ouvertes libres par jour seront affichées sur les écrans et à l'accueil afin que les étudiants puissent étudier dans les salles. En priorité, ce sera la salle de lecture qui sera à disposition.
- Le projet d'installation de bancs au rez-de-chaussée dans le hall du bat B est à l'étude pour permettre aux étudiants de s'asseoir.
- L'installation des bancs et tables à proximité de la BU dont 1 PMR est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.